

# Plénière extraordinaire du Comité d'Entreprise Européen SNCF & restructuration de la filiale VSC Groupe

**Digitalisation de la relation client :  
l'UNSA-Ferroviaire défend la plus-value du contact humain !**



**septembre 2018**

Le 5 septembre dernier, une réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise Européen du Groupe SNCF (CEE) avait, pour ordre du jour unique, la consultation concernant un projet de restructuration de la filiale VSC Groupe (Voyages-sncf.com) en Europe.

La Direction avait déjà tenté d'inscrire cette consultation lors de la réunion plénière du 20 juin 2018.

Cette réorganisation consiste à supprimer 114 postes en boutiques et agences dans six pays européens : Belgique (Bruxelles), Suisse (Genève), Italie (Milan), Espagne (Madrid), Allemagne (Aix la Chapelle, Düsseldorf, Cologne) et Royaume-Uni (Londres).

Face à l'ampleur du dossier, les représentants des salariés avaient demandé, et obtenu, l'analyse et les conseils d'un cabinet d'expertise externe.

Le cabinet 3<sup>E</sup> Consultants, désigné pour cette mission, rendait son avis courant août. Ce dernier était sans appel. Alors que, pour justifier ses choix, la Direction SNCF invoquait la montée en puissance des ventes digitales et la stagnation du chiffre d'affaires du groupe VSC, les experts indépendants réfutaient ces arguments.

Pour eux, la digitalisation du marché a déjà eu lieu et ne semble pas devoir s'accélérer de manière significative dans les prochaines années. De plus, l'étude des résultats économiques montre que les filiales de VSC sont rentables dans les conditions actuelles.

Au contraire, les sommes dépensées pour faire la promotion de la numérisation et du e-commerce contribuent grandement à la détérioration du résultat d'exploitation.

De plus, le cabinet pointait du doigt les prix de transfert (prix des transactions entre sociétés d'un même groupe) appliqués entre VSC et SNCF, qui pénalisent la filiale.



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



Quant aux engagements sociaux avancés par la Direction pour accompagner les salariés concernés par la suppression de leur poste, ils ne sont pas, d'après les experts, à la hauteur d'un groupe comme SNCF.

Les cabinets de reclassement n'ont pas d'obligations de résultats et le budget de formation reste imprécis. Ainsi, sur les 114 suppressions d'emplois, seules 36 propositions de reclassement ont été effectuées, dont certaines hors de l'espace européen (Inde, Nouvelle Zélande, Argentine) sans tenir compte des conséquences pour les personnes concernées, ni de leur bassin de vie actuel.

Forts de ces constats, les représentants des salariés au CEE ont démontré à la Direction l'incohérence de son projet.

L'[UNSA-Ferroviaire](#), à l'instar des autres organisations présentes, a mis en avant l'aspect « vitrine » de ces boutiques basées dans différentes villes en Europe, véritables outils de promotion de la marque SNCF dans un monde ferroviaire s'ouvrant à la concurrence. Pour [l'UNSA-Ferroviaire](#) la mise en concurrence des réseaux de distribution est contre-productive, alors que la complémentarité apporte une réelle plus-value.

Les représentants ont également souligné que de grandes entreprises, y compris dans d'autres domaines d'activité que le ferroviaire, avaient réussi à concilier l'inévitable évolution des habitudes d'achat avec la plus-value du contact humain.

En dépit des arguments avancés, la Direction s'est arc-boutée sur sa logique et a décidé de maintenir le projet en l'état, refusant même une quelconque suspension ou une détente du calendrier.

Considérant l'inéluctabilité des suppressions à venir, les syndicats européens présents ont alors bataillé pour tenter d'améliorer le plan social.

La Direction SNCF et les représentants de VSC Groupe ont donné les informations suivantes :

- ✔ Dès le 21 juin, une bourse à l'emploi a été mise en ligne pour les salariés touchés par la réorganisation ;
- ✔ A partir de l'officialisation du projet, les offres d'emplois pouvant intéresser les salariés seront disponibles trois semaines avant d'être diffusées à l'ensemble du personnel ;
- ✔ Les indemnités de licenciement seront supérieures aux indemnités légales de chaque pays concerné ;
- ✔ Un accompagnement spécifique sera proposé aux personnes choisissant un poste à l'étranger.

La Direction s'engage à communiquer au CEE la teneur des négociations avec les syndicats des pays concernés. Elle a par contre refusé une harmonisation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), laissant les salariés se soumettre à la législation de leur pays respectif. Dans la très grande majorité des cas, celle-ci est beaucoup moins contraignante et encadrée que les dispositifs français prévus en la matière.

Les représentants des salariés au CEE ont considéré que ces propositions étaient bien trop timides face au gâchis humain et industriel que représentait cette restructuration et ont, par conséquent, émis un avis défavorable à l'unanimité des membres présents.

L'[UNSA-Ferroviaire](#), avec les autres délégations, apporte tout son soutien aux salariés appelés à perdre leur poste et sa solidarité aux organisations syndicales des six pays touchés, qui auront à suivre cette réorganisation.

Réorganisation qui ne peut qu'inquiéter sur la stratégie développée par le Groupe SNCF, quant à sa politique de distribution en Europe.

Ce sujet est également bien présent dans l'héxagone, comme en témoignent les nombreuses mobilisations des Cheminots, Maires et citoyens pour soutenir et maintenir le canal de distribution physique en France.



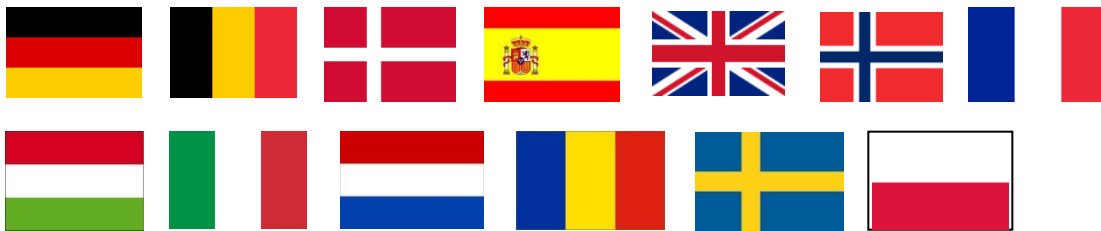
Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe SNCF (CEE) est une instance transnationale de dialogue, d'information et de consultation concernant les évolutions, les restructurations et orientations stratégiques du groupe SNCF dans les domaines "économique et social".

Le CEE émane de la directive 2009/38/CE, transposée en droit français, par ordonnance. Sa mise en place date de l'accord signé le 6 décembre 2012, issu du Groupe Spécial de Négociation. Après une première mandature de 4 ans, un avenant a été négocié pour 2017/2020.

Président : Guillaume Pepy

Président délégué : Laurent Trevisani

29 représentants de 13 nationalités siègent au CEE.



Le bureau (Select Committee) est constitué comme suit :

Secrétaire : David Gobé SNCF (CGT Cheminots) France

Trésorier : Laurent Fauviau SNCF (UNSA-Ferroviaire) France

Secrétaire Adjoint : Laurent Compagnon EUROSTAR (RMT) Royaume-Uni

Membre : Jutta Boehm GEODIS (Verdi) Allemagne

Membre : Gerrit Vink KEOLIS (FNV) Pays-Bas



**L'UNSA-Ferroviaire agit contre tout dumping social  
et en faveur de l'amélioration des conditions de travail des salariés européens**



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



# Expertise européenne



## au service des salariés



**EWCSNCF**  
EUROPEAN WORKS COUNCIL SNCF

